



# Vent En Marche 87

## La démarche

La société Vent En Marche 87 est une SAS (Société à Actions Simplifiée) qui comprend environ 70 citoyens et actionnaires. La part social y est de 100€.

Elle s'est constituée dans le but de participer à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique, tout en gardant la maîtrise sur le territoire.

Pour cela, elle s'est lancée dans un projet citoyen de production d'énergie électrique éolien.

## Projets et état d'avancement

La SAS VEM 87 a pour objectif la **création de deux parcs éoliens, les fermes éoliennes des Rimalets et des Terres Noires**, sur le territoire de la **communauté de communes du Haut Limousin en Marche**.

La premier parc comptera 9 éoliennes de 2,4 MW (mât de 120 m et pale d'environ 60 m), et le deuxième prévoit 8 éoliennes de 2,2 MW (mât de 117 m et pale d'environ 60 m).

Les permis de construire ont été délivrés pour les 2 projets, mais **les projets sont figés momentanément** dû à des recours portés par des opposants.



## Retombées positives visées

- Baisse de la dépendance énergétique du territoire par une production locale.
- Création d'une activité économique non délocalisable sur le territoire.
- Contribution aux objectifs nationaux de la transition énergétique.
- Liens de solidarité entre citoyens, élus, et acteurs locaux sollicités.
- Orientation de la transition énergétique territoriale par la maîtrise d'un projet citoyen.

## DONNÉES CLÉS



**2 parcs éoliens** de 9 éoliennes de 2,4 MW et 8 de 2,2 MW  
Puissance totale : **39,2 MW**



Etat d'avancement :  
Permis de construire **déliivrés**



Localisation : Communes des Grands Chezeaux-St Georges Les Landes (87160) et Arnac La Poste-St-Hilaire-La-Treille (87190)

## Étapes marquantes

- Adhésion des citoyens et des communes aux projets en 2006.
- Etablissement d'un partenariat avec le développeur éolien Abo Wind en 2013.
- **Création de la SAS VEM 87** en 2015, suivi des 2 projets de fermes éoliennes.
- **Permis de construire accordés** en Juin et Décembre 2017 pour chacun des projets.

## Besoins du collectif

La structure a **besoin de bénévoles avec du temps libre, patients et obstinés!**

Elle **veut susciter un soutien populaire** plus marqué.

# "Qu'est ce qu'un projet citoyen d'énergie renouvelable ?"

C'est un projet de production d'énergie renouvelable qui ouvre majoritairement son financement et sa gouvernance aux habitants, collectivités locales et acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire.

## Nous avons 4 exigences



### Ancrage local

La **maîtrise** de projet reste aux mains des **collectivités et habitants** du territoire.



### Transparence & Démocratie

Toutes les **décisions** au sein de la société de projet sont prises de façon **démocratique et transparente**.



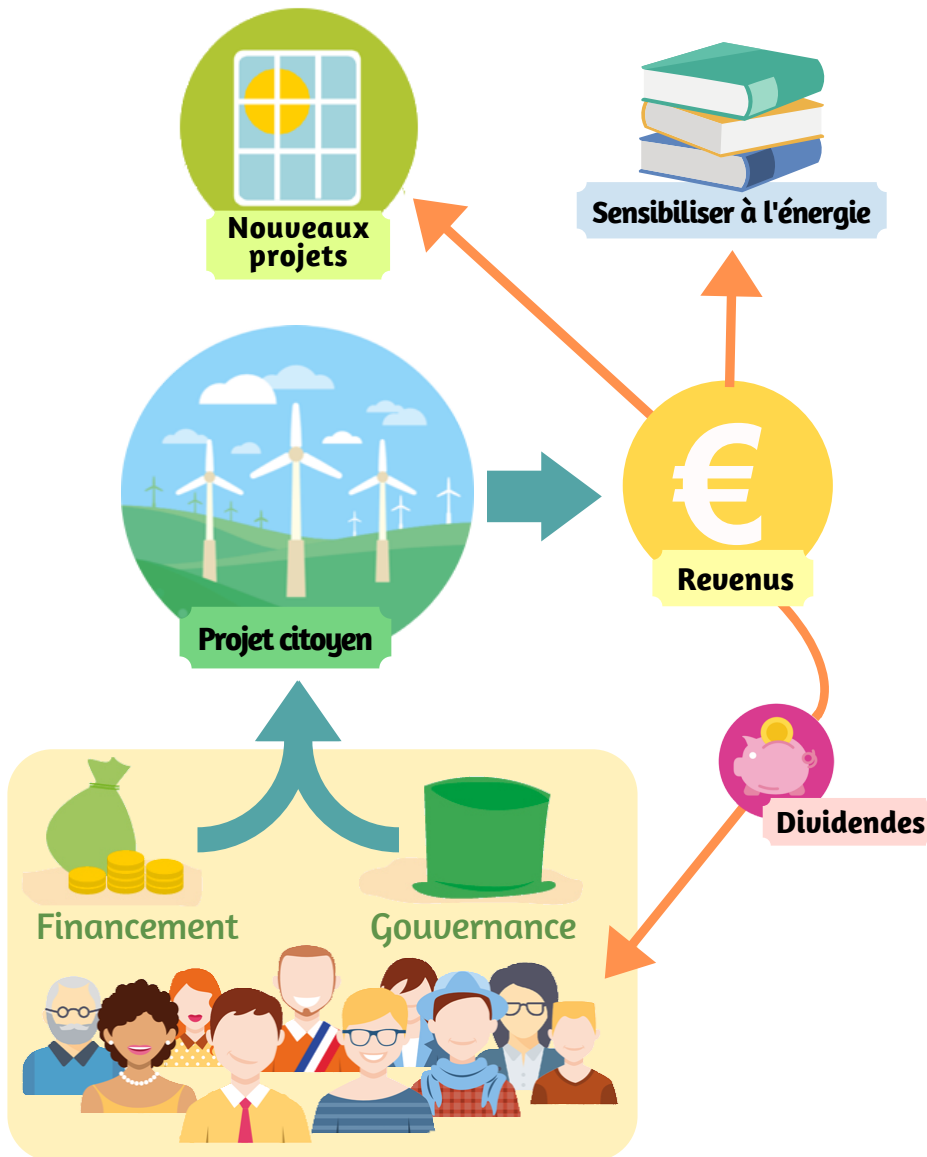
### Non-spéculation

Les **bénéfices** réalisés sont réinvestis dans de **nouveaux projets** et des actions de **sensibilisation**.



### Ecologie & Pédagogie

Le projet de **production** s'inscrit durablement dans une démarche de **respect de l'environnement** et de **réduction des consommations d'énergie**.



## Pourquoi l'énergie citoyenne ?

- Pour garantir l'**ancrage local** des projets
- Permettre une **réappropriation citoyenne** des questions énergétiques
- Mobiliser l'épargne de proximité et garantir les **retombées économiques locales**

En savoir plus :



[cirena.nouvelleaquitaine](https://www.facebook.com/cirena.nouvelleaquitaine)  
[www.cirena.fr](http://www.cirena.fr)



[EnergiePartagee.org](https://www.facebook.com/EnergiePartagee.org)  
 [energie-partagee.org](https://twitter.com/energie-partagee.org)  
[www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org)